

*Bien vivre
à*

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Cagny

**La sécurité
de nos écoliers**

N° 3 - Mars 2015



2 > Edito du Maire

3 > ACTU

Compte rendu de la réunion du Conseil
Municipal du 27 janvier 2015

4 > DOSSIERS

Le Plan Local d'Urbanisme
La convention déneigement
Le cimetière (horaires d'ouverture)
La démarche de participation citoyenne
Les vœux du maire

8 > VIE SCOLAIRE

La sécurité de nos écoliers
Une nouvelle activité périscolaire
Nos jeunes footballeurs, le Futsal

10 > SI CAGNY M'ÉTAIT CONTÉ

12 > MANIFESTATIONS, FESTIVITÉS

La 6^{ème} édition des automnales
Le téléthon
Les festivités à la maison St Joseph
Le goûter des aînés
Le Père Noël en visite à l'école
La bourse toutes collections
Le repas des aînés

16 > CULTURE

Manifestations à la bibliothèque

17 > LA PAROLE À L'OPPOSITION

18 > VIE MUNICIPALE

Les « cagnysettes »
Incivilités
Les cagnysiens ont du talent
Etat civil - Agenda
Cagny pratique

Vous découvrez le 3^{ème} numéro de notre bulletin d'informations, bulletin diffusé juste un an après notre élection. C'est ici encore l'occasion de faire le point ensemble comme nous l'avons fait lors de la cérémonie des vœux en janvier.

Qu'avons-nous fait durant cette 1ère année ?

Nous avons tout d'abord stabilisé nos finances et réduit nos frais de fonctionnement. Comme je vous l'ai déjà dit et écrit notre commune n'est pas riche et nos finances sont limitées.

Pour éviter un « effet de ciseau » entre baisse des dotations et nouvelles charges nous avons pris des décisions qui, certes ne sont pas plaisantes, mais sont nécessaires. Par exemple, revoir le règlement et le montant de location de notre salle des fêtes nous paraît plus approprié que de ne plus utiliser cette salle vieillissante qui coûte cher à la collectivité. Et demander un petit effort aux utilisateurs, particuliers ou associations, plutôt qu'à l'ensemble des Cagnysiens nous semble être du bon sens.

Le Conseil Municipal a pris la décision sur proposition du Maire et des adjoints de lancer un nouveau Plan Local d'Urbanisme dont les buts et orientations sont évoqués dans ce bulletin.

C'est une décision importante car elle engage l'avenir de la commune pour les 10 ou 20 prochaines années et permettra aux Cagnysiens, je l'espère, de maîtriser l'avenir de la commune.

Nous avons signé la première convention de prévoyance citoyenne et nous mettons actuellement en place les référents quartiers, au bénéfice de l'ensemble des Cagnysiens.

Nous avons évité la fermeture d'une classe en mettant tout en œuvre pour accueillir plus d'écoliers. Nous avons sécurisé l'accès et la sortie des écoles comme je vous l'ai expliqué dans un document déposé récemment dans vos boîtes aux lettres.

Intérêt général et intérêts particuliers.

J'ai été très surpris de certaines réticences qui ont suivi cette décision unanime du Conseil Municipal. Que n'ai-je pas entendu ? « C'est de la folie, c'est du n'importe quoi, vous jetez l'argent public par les fenêtres ... Bien sûr la sécurité des enfants est importante mais dans ce cas il faut fermer tout le périmètre de l'école » « Et puis faire le tour de la place Emile Zola prend du temps et c'est dangereux ».

Que les élus souhaitent rassurer les parents d'élèves, que le Conseil Municipal donne enfin satisfaction aux délégués et aux enseignants, et surtout que l'on sécurise cette zone dans l'intérêt de nos écoliers ne compte pas, comme nous l'avons constaté, pour nos détracteurs.

Je suis effaré de découvrir que quelques contestataires puissent mettre en balance un changement d'habitude avec la sécurité d'un enfant.

Mais je suis aussi réconforté par tous les encouragements que nous recevons.

Elections départementales

Certains d'entre vous se sont émus de me voir photographié sur le tract de l'UMP reçu récemment, photo prise à l'occasion de la bourse toutes collections organisée par le Comité des Fêtes. Je fais confiance à mes opposants qui passent leur temps à critiquer et à dénigrer pour vous expliquer qu'après avoir été UDI pendant les municipales, je suis maintenant passé dans les rangs de l'UMP !

Comme vous le savez, mes fonctions m'amènent à travailler en bonne intelligence, dans l'intérêt exclusif de Cagny, avec tous les élus d'Amiens Métropole, quelque soit leur étiquette politique.

Je revendique n'appartenir à aucun parti politique. Je n'apparais dans aucun comité de soutien à l'occasion de cette élection et je me concentre, sans me disperser, uniquement sur le devenir de notre village.

Nous avons été élus pour agir dans l'intérêt du plus grand nombre et c'est ce que nous souhaitons faire encore pour les 5 prochaines années.

Bien à vous,
Alain MOLLINIENS

Nombre de présents : 15

1 - Recouvrement des recettes - Autorisation générale et permanente de poursuites

Les titres de recettes émis par notre commune pour son budget principal sont pris en charge par le Trésor Public dont la mission est de les recouvrer. Le Conseil Municipal autorise Mme Yveline Assier, Comptable Public, à émettre de façon permanente les mises en demeure de payer concernant les débiteurs. Le Conseil Municipal sollicite de Mme Yveline Assier, l'envoi au Maire de l'état des restes à recouvrer une fois par trimestre.

Vote : pour 15 - intervention de J.P Vatin.

2 - Toiture église – réfection partielle – demandes de subvention

L'unique devis reçu en mairie estime à 14 389€ le coût de la réfection du pan sud-ouest. Quatre demandes de subvention ont été envoyées aux collectivités territoriales. Il est précisé que le montant de ces travaux sera inscrit au prochain budget, étant entendu que la commande se fera après avis et vote favorable du Conseil Municipal. Vote : pour 14 - abstention : 1 (D.Labelle) - interventions de J.P Vatin et D. Labelle.

3 - Sécurisation des entrées d'écoles

Considérant la vulnérabilité des enfants et de leurs parents face à l'inattention des automobilistes, il est décidé, pour assurer une sécurité optimale des enfants, des enseignants, des personnels communaux assurant les activités périscolaires et des parents, et comme présenté dans le projet initial de 2011, d'interdire définitivement la circulation des véhicules sur la partie de la rue Louis Balédent comprise entre les rues Marcel Martin et République. Vote : pour 15 intervention de J.P Vatin.

4 - Travaux rue des Alouettes

Un dégât des eaux, en août 2011, ayant entraîné un important dommage sur la voirie, a déjà fait l'objet de travaux.

Un accord du cabinet d'assurances a été reçu pour le remboursement de la réfection définitive de cette partie de chaussée, bordures et trottoirs. Le devis de l'entreprise et le remboursement de l'assurance sont chacun de 14 000 €, qu'il conviendra d'indiquer en dépenses et recettes au budget 2015. Vote : pour 15

5 - Equipement des écoles

Une demande de subvention, au titre de l'aide parlementaire, a été adressée à

Madame Barbara POMPILI, Députée de la Somme, pour l'acquisition de 20 vélos pour les élèves de classe maternelle (dédiés aux activités de motricité) et de 2 abris bois pour le stockage des vélos, ainsi que le remplacement des dispositifs d'éclairage des 3 classes de l'école maternelle. L'opération d'un montant de 5 737.30 € pourrait être subventionnée à hauteur de 2 390 €. Le montant de ces travaux sera inscrit au prochain budget, étant entendu que la commande se fera après avis et accord du Conseil Municipal. Vote : pour 15

6 - Remplacement des sept armoires électriques

En mauvais état, non sécurisées, fonctionnant pour la plupart avec des lumandars, la commune a l'opportunité de procéder à leur réfection totale avec armoires sécurisées et commande d'allumage par horloge astronomique. Dans cette démarche, portant sur le développement durable et notamment les économies, la fédération départementale d'énergie propose à la commune de financer à hauteur de 70 % fixant le financement de cette opération comme décrit ci-après : coût des travaux : 33 667 € - prise en charge fédération : 25 714 € - charge nette commune : 7 953 €

Vote : pour 15 - intervention de J.P Vatin

7 - Révision du Plan Local d'Urbanisme – P.L.U. Voir le dossier page 4

Vote : pour 15 - interventions de A. Molliens, A. Spriet, J. Wattebled, J.P Vatin.

8 - Installation de caméras de surveillance

Présentation du chiffre officiel de la délinquance dans notre commune : 39 en 2012, 71 en 2013 et 26 en 2014.

Suite à notre première approche réalisée en 2014, le devis actuellement à l'étude porte à 13 335.22 € la dépense projetée pour l'installation de 5 points de surveillance proposés. Une délibération de principe afin de mandater Monsieur le Maire pour constituer le dossier de demande de subvention doit donc être votée. Il est précisé que le montant de ces travaux sera inscrit au prochain budget, étant entendu que la commande ne sera validée qu'après vote du Conseil Municipal après choix de la meilleure solution parmi plusieurs devis.

Vote : pour 12 - contre : 1 (J.P Vatin) abstention : 2 (V. Conte et D.Labelle) interventions de A. Molliens, J.P Vatin, D. Labelle.

9 - Remplacement du système d'alarme de la mairie

Deux devis sont présentés :

Le premier devis est proposé à 3 108.33 € pour un remplacement complet par un système semi-filaire et semi-sans-fil (garanti 2 ans). Un second devis de remplacement est proposé à 622 € (négocié à 50% de remise et système garanti à vie), ce devis doit être complété par un abonnement mensuel de télésurveillance de 52 €. Le deuxième devis a été retenu.

Vote : pour 15 - intervention de D.Labelle

10 - Remplacement extincteurs

Une somme de 1 452 € était prévue en 2014, la dépense n'a pas été réalisée. Le contrôle technique réalisé la semaine dernière sur tous les appareils de l'ensemble des bâtiments communaux, confirme la nécessité de remplacer les extincteurs obsolètes. Vote : pour 15

11 - Transfert de compétence à Amiens Métropole pour l'instruction des actes d'urbanisme

Ce service d'aide à la décision n'étant plus assuré par la DDTM à partir du 1/06/2015, il est indispensable pour la commune, de recourir à des spécialistes en droit des sols afin de garantir la responsabilité de la commune. Ce service est proposé par Amiens Métropole dans le cadre de la mutualisation, la contrepartie financière que devra verser la commune à Amiens Métropole est estimée (dans l'étude actuelle) à 1 606 € pour 2015, 3 603 € pour 2016 et 4 280 € pour 2017.

Vote : pour 15

12 - Convention déneigement

Après exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter la proposition de l'entreprise Derumaux qui propose le déneigement des voies de la commune, voies métropolitaines comprises, au tarif de 70 € de l'heure, le tarif forfaitaire pour le salage de l'ensemble des voies est fixé à 200 €. Monsieur le Maire est mandaté pour signer la convention.

Vote : pour 15

13 - Modification de la décision n°1 du 30 octobre 2014

A la demande du comptable public, il est demandé au Conseil Municipal, pour des raisons de forme, de revoter, la décision n°1 (délibération modificative budgétaire). Il est précisé que la nouvelle délibération est purement formelle et ne modifie en rien l'équilibre budgétaire voté le 30 octobre.

Vote : pour 14 - abstention : 1 (J.P Vatin) - intervention de J.P Vatin.



Depuis 15 ans notre commune a perdu 12% de sa population, passant de 1402 habitants en 2000 à 1233 en 2012.

Aujourd'hui, les communes voisines s'agrandissent aux portes de notre village, et tirent les bénéfices de ces nouvelles constructions et de leurs nouveaux habitants (recettes fiscales, dotation globale de fonctionnement).

Nous ne pouvons plus vivre repliés sur nous-mêmes comme cela a été le cas ces dernières années, et nous devons réfléchir à un développement harmonieux de notre village.

Le PLU

QUELLE EST L'ALTERNATIVE ?

Attendre la mise en place d'un PLUI, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal géré par la métropole, notre POS (plan d'occupation des sols) étant caduque au 31 décembre de cette année.

Ne pas agir, c'est attendre que d'autres le fassent à notre place et c'est aussi permettre des projets sur lesquels nous n'aurions pas ou peu d'emprises.

Prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et maîtriser le développement de notre commune.

C'est la solution que nous avons retenue. Solution onéreuse, mais qui nous laisse le temps de la réflexion et qui nous permet, nous l'espérons, de garder le pouvoir de décision.

Que voulons-nous faire de notre village pour les 10 prochaines années ? Quel type d'habitat souhaitons-nous et où le souhaitons-nous ?

Dans un domaine aussi complexe et déterminant, la réflexion collective a déjà commencé.

Depuis notre élection, nous travaillons sur ce sujet et des projets nous sont présentés.

Un projet de cette nature fera l'objet d'une étude approfondie et d'une concertation avec vos élus et avec l'ensemble des Cagnysiens associés, bien sûr, à cette réflexion ô combien importante, et consultés dans le cadre d'une enquête publique.

LE PLU DEVRA PRÉSENTER :

► **Un diagnostic territorial** : La situation de la commune et ses principaux enjeux peuvent se décliner en plusieurs volets (domaine environnemental, domaine paysager)

► **Un état initial de l'environnement**, avec un inventaire :
des milieux naturels, en particulier ceux considérés comme les plus précieux,
de la composante faune/flore,
des équilibres et des continuités écologiques à préserver, comme les cours d'eau.

► **Les orientations générales retenues** pour le Plan d'Aménagement de Développement Durable et le zonage avec par exemple la définition :

des zones devant accueillir l'habitat et les principales règles d'urbanisation,
des zones naturelles ou agricoles à protéger et les principales règles s'y appliquant.

► **Les incidences prévisibles sur l'environnement** : l'idée est d'indiquer de façon assez précise les conséquences des choix de la commune sur l'environnement, à la fois sur le plan de l'urbanisation et sur le plan de la protection des espaces naturels.

► **La compatibilité au regard des lois et des règlements** : les choix de la commune doivent respecter les lois notamment en matière de protection des paysages et de l'environnement.

Le PLU doit envisager l'avenir de Cagny sous les différents angles sociaux, économiques et environnementaux .

C'est l'occasion de poser un grand nombre de questions...

- Quel avenir faut-il envisager en matière de population et de logement ?
- Comment conforter les activités existantes en particulier celles situées sur la ZAC ?
- Les équipements routiers et collectifs doivent être évoqués. Comment augmenter l'offre d'équipements existante : école, salle des fêtes, équipements sportifs ? Comment aborder les risques et nuisances liés à la circulation routière et à la rocade ?
- Comment préserver la qualité de vie ?

...et d'apporter, avec vous, des solutions.

Alain Molliens, Alain Spriet



Convention déneigement

Une convention de déneigement a été signée le 29 janvier avec Monsieur Mickael Desrumaux.

En cas de nécessité (neige, verglas) et après appel de Monsieur le Maire ou de l' élu d'astreinte, il intervient dans toutes les rues de la commune pour déneiger et/ou saler la chaussée.

Pour rappel, cette tâche était réalisée auparavant manuellement par les employés communaux qui déneigeaient nos rues.

Monsieur Desrumaux, qui utilise un équipement spécifique, est opérationnel à toute heure du jour et de la nuit.

Par exemple, il est intervenu une première fois dans la nuit du 5 février dès 4 h du matin, ce qui a permis aux habitants de la commune de se déplacer sans difficultés au petit matin.

Cimetière

A compter du lundi 30 mars, le cimetière de Cagny sera ouvert chaque jour :

Horaires d'été (d'avril à septembre) de 8h30 à 19h00

Horaires d'hiver (d'octobre à mars) de 8h30 à 17h00

Nous espérons que la fermeture du cimetière communal la nuit permettra de réduire les vols et les dégradations régulièrement constatés.



LA DEMARCHE DE « PARTICIPATION CITOYENNE »

Cette démarche s'inscrit dans le plan départemental de lutte contre les cambriolages.

Elle vise à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Monsieur Moliens, vous avez manifesté votre intérêt pour ce dispositif en signant le mardi 6 janvier 2015 la convention de « participation citoyenne » avec Madame Nicole Klein, Préfète de la Somme et Monsieur Bernard Farret, Procureur de la République. Pourquoi avez-vous décidé d'y adhérer ?

« Ce sont 18 communes de la Somme qui ont signé cette convention. Cagny est la première des 33 communes de la Métropole à s'engager dans ce dispositif. Pour rappel, notre commune a subi 71 atteintes aux biens et aux personnes dont 40 cambriolages avec 2 agressions physiques en 2013. Même si la situation s'est améliorée en 2014, nous déplorons néanmoins 26 méfaits dont 11 vols avec effraction. Je suis donc très sensible à cette action de « participation citoyenne » qui permet de lutter efficacement contre les cambriolages et qui renforce la solidarité, le contact et les échanges entre les habitants ».

Pouvez-vous nous expliquer en quoi cela consiste ?

« Ce dispositif est tout d'abord basé sur le partenariat entre les forces de police, la municipalité et les habitants de Cagny. Contrairement aux groupes dits de "voisins vigilants" que l'on trouve dans certaines communes picardes, le dispositif de participation citoyenne est piloté par les forces de police. Cet encadrement des forces de police est pour moi un préalable indispensable. Nous avons donc fait appel à des référents quartiers volontaires qui assurent le relais entre les habitants, l'équipe

municipale et les forces de l'ordre. Ils informent de « tout évènement suspect » ou de « tout fait » de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens. Ces personnes participent également à la sensibilisation de leurs voisins, aux problématiques de sécurité afin de développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance ».

Fin janvier, vous avez fait appel aux Cagnysiens afin de constituer une équipe de référents quartiers. Qu'en est-il ?

« Nous avons à ce jour 16 volontaires qui s'ajoutent à la majorité des élus. J'ai reçu individuellement ces personnes afin de bien clarifier mes attentes et d'éviter toute dérive. Une réunion est prévue le 2 avril prochain en mairie avec les référents quartiers, les élus volontaires et les forces de police. Une seconde réunion est prévue en juin afin de faire le point sur les 2 mois écoulés ».

Qu'attendez-vous de ce dispositif ?

« Je rappelle tout d'abord qu'il ne s'agit pas de se substituer à la police. Nous mettons tout en œuvre pour lutter avec la police contre l'insécurité (au même titre que l'installation des premières caméras de vidéo surveillance prévue cette année) mais aussi contre toute forme d'incivilité. Je pense par exemple aux dépôts sauvages qui sont faits, chaque week-end, sur le territoire de la commune. En conclusion, la démarche de participation citoyenne est avant tout une démarche de solidarité au bénéfice des habitants de Cagny ».



la démarche de participation citoyenne est avant tout une démarche de solidarité au bénéfice des habitants de Cagny





Les vœux du Maire se sont déroulés le vendredi 9 janvier en présence de **Brigitte Fouré**, Maire d'Amiens, **Olivier Mira**, Conseiller Général, **Guillaume Duflot**, Vice-Président d'Amiens Métropole en charge des sports, **Jean-François Claisse**, Attaché au cabinet de Brigitte Fouré, **Marie-Hélène Bouchez**, Adjointe au Maire d'Amiens en charge du secteur Est, les maires des communes de Boves, Saint-Fuscien, Sains-en-Amiénois, Thézy-Glimont, les membres du Conseil Municipal et du Comité des Fêtes.

Les Cagnysiens se sont déplacés en nombre pour les premiers vœux de la nouvelle équipe municipale. C'est devant une affluence record, plus de 330 personnes, que s'est déroulée cette cérémonie.

Après avoir rendu hommage aux victimes des récents attentats, une émouvante minute de silence a été respectée par l'ensemble de l'assemblée. Monsieur le Maire a ensuite détaillé les actions réalisées depuis mars 2014 et a précisé le plan d'action pour l'année 2015 (PLU, sécurité des écoliers, prévoyance citoyenne...).

Cette manifestation a été l'occasion de présenter quelques nouveaux habitants de la commune ainsi que les responsables des associations de Cagny. Enfin, Alain Moliens a également mis à l'honneur Madame **Pascale Gaudon**, ancienne première adjointe, pour son investissement en tant qu'élue, mais aussi comme Présidente de l'ancien Comité des Fêtes et responsable de la bibliothèque. Monsieur **Thierry Martin**, petit-fils de Marcel Martin, a également été mis à l'honneur ainsi que son épouse Christèle. Monsieur et Madame Martin sont régulièrement présents aux commémorations organisées par la commune. Une composition florale a été offerte en remerciement à M. et Mme Martin et Mme Pascale Gaudon.



LA SÉCURITÉ DE NOS ÉCOLIERS RENFORCÉE RUE LOUIS BALÉDENT

Par décision du Conseil Municipal du 27 janvier 2015, la circulation est dorénavant interdite sur la partie de la rue Louis Balédent comprise entre la rue Marcel Martin et la rue de la République.

Les parents d'élèves ont exprimé le souhait de sécuriser l'entrée des écoles.

Cette demande avait déjà été formulée par les délégués des parents d'élèves les années précédentes.

Les travaux réalisés en 2010 prévoyaient la fermeture de cette partie de rue.

Aujourd'hui, les différentes activités périscolaires et les nombreux déplacements de nos écoliers vers les divers sites d'activités nécessitent de sécuriser cette zone.

« Nos écoliers doivent pouvoir se déplacer en toute sécurité entre les deux sites scolaires et la bibliothèque » précise Monsieur Alain Molliens . **L'activation d'un plot aux heures d'entrée et sortie des écoliers n'offre plus toutes les garanties de sécurité ».**



Les délégués des parents d'élèves ainsi que l'équipe enseignante de préciser :

« Compte tenu de la circulation aux heures d'entrée et sortie des écoles, nous avons demandé de fermer la rue entre les deux écoles et nous remercions l'équipe municipale qui nous a entendu et qui nous a donné satisfaction ».

Et Monsieur le Maire de conclure :

« Nous avons un vote unanime du Conseil Municipal, ce qui est à souligner. Nous apportons ainsi satisfaction à l'ensemble des parents d'élèves ainsi qu'à l'équipe enseignante. Pour nous, la sécurité de nos écoliers est prioritaire ».

 <p>AREAS assurances</p> <p>Christophe de Bonnières Agent Général</p> <p>109, rue Delpech - 80000 Amiens Tél : 03 22 89 68 69 c.debonnieres@areas-agence.fr</p>	 <p>SANTÉ</p> <p>Choisir une complémentaire santé qui vous rembourse efficacement.</p>	 <p>PRÉVOYANCE</p> <p>Protéger vos proches en cas de coup dur en sécurisant leur avenir.</p>
	 <p>PROTECTION FAMILIALE</p> <p>Vous garantir en cas d'accident de la vie.</p>	 <p>SCOLAIRE</p> <p>Protéger vos enfants dans toutes leurs activités.</p>

n° Orhis : 07 031 864

 <p>JMT ALIMENTATION ANIMALE AMIENS</p>	 <p>VENTE DE VOLAILLES</p>
	 <p>687 Route d'Abbeville Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h 03 22 44 77 53</p>



UNE NOUVELLE ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE : L'ATELIER PÂTE À MODELER

Depuis la rentrée de janvier 2015, une nouvelle activité périscolaire est proposée aux plus jeunes écoliers.

Cette activité « pâte à modeler » est animée bénévolement par Jennifer Hery, déléguée des parents d'élèves.

Si comme Jennifer, vous souhaitez nous accompagner dans les activités périscolaires, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

Nous remercions Madame Catherine Bonnard, domiciliée rue de la Garenne, qui a rejoint notre équipe de bénévoles.

A noter qu'une nouvelle activité sportive est envisagée pour le dernier trimestre scolaire.



NOS JEUNES FOOTBALLEURS AU STADE DE LA LICORNE

A l'occasion du match Amiens - Marseille Consolat au stade de la Licorne, nos jeunes footballeurs accompagnaient les équipes lors de l'entrée sur le stade et ont officié comme ramasseurs de balles durant cette rencontre.

L'équipe d'Amiens a remporté ce match au grand plaisir de nos jeunes talents.

FUTSAL

« CHALLENGE BENJAMIN WLODARCZYK »

Un tournoi de Futsal s'est déroulé le samedi 28 février dernier au gymnase Sagebien. Notre équipe U9, entraînée par Christophe Duseval s'est brillamment imposée en battant en finale l'équipe d'Ailly-sur-Noye sur le score de 3 à 1. Félicitations à nos jeunes sportifs.



Brasserie du Centre >>>
Soirée JAZZ
Vendredi 22 mai 2015
 Restauration sur place à partir de 18h30

BRASSERIE DU CENTRE
 Cuisine Traditionnelle élaborée
 à base de produits frais
 Ouvert du Lundi au Samedi midi
 SERVICE TRAITEUR (COCKTAIL DINATOIRE, BUFFET...)
 ACCUEIL DE GROUPES (MIDI ET SOIR)
 PLATS À EMPORTER, SOIRÉES PRIVÉES (ANNIVERSAIRE, ...)
 Tél. 03 22 46 71 07
 7 place Jean Jaurès
 80330 Cagny

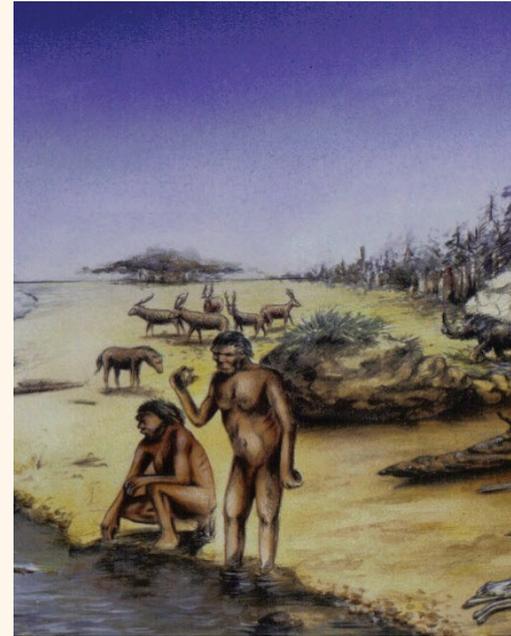
Il y a 450 000 ans, le site de la Garenne

Illustration de Jean Louis Boutillier

Le bois de la Garenne fut exploité en 1915 et 1916 par l'armée anglaise qui y ouvrit une carrière de graviers, d'abord en bordure de la route de St Fuscien face au cimetière, ensuite dans la partie sud du bois où se trouve la coupe géologique.

Le front de taille de cette ancienne carrière présente, sur plus de 6 mètres de hauteur, les dépôts accumulés sur une ancienne « terrasse » de la vallée de l'Avre au cours des périodes glaciaires et interglaciaires que connut notre région durant la période quaternaire.

Il y a 500.000 ans, l'Avre coulait en effet au niveau de la Garenne, offrant son rivage et ses productions aux petits groupes d'hommes paléolithiques qui trouvaient là, le temps d'une saison, un lieu d'approvisionnement en matière première, le silex, ainsi qu'un lieu de chasse exceptionnel.



Reconstitution réalisée à partir du site de

Des conditions géologiques exceptionnelles ont permis une excellente conservation des vestiges laissés par les hommes de l'Acheuléen.

Ces hommes, qui ont vécu à Cagny la Garenne, appartiennent à l'un des plus anciens peuplements de l'Europe. Ils ont laissé leur outillage de pierre et les restes de la faune qu'ils ont chassée puis consommée (cerfs, chevaux, aurochs....)

C'est pourquoi ce site est l'un des gisements préhistoriques les plus riches de Picardie.

Les alternances de périodes froides et sèches, chaudes et humides, sont inscrites dans la coupe géologique.

L'Avre a abandonné ici une partie de ses alluvions, recouvertes par d'épais dépôts de loess et de limons, protégeant ainsi les plus vieilles archives de notre région.

Cette coupe remarquable, étalonnée par le géologue au service du préhistorien, offre des repères chronologiques nécessaires pour reconstituer l'histoire de l'homme et nous renseigner sur l'évolution de son environnement.

Repérés alors que la carrière était en pleine activité, les très nombreux vestiges préhistoriques ont été récoltés et étudiés par plusieurs générations de chercheurs.

Les plus grands préhistoriens et géologues se sont succédés sur le site de la Garenne : d'abord

m'était conté...



Victor Commont, le premier à avoir signalé la présence d'industries préhistoriques dans ce secteur, puis l'abbé Breuil, nommé alors le « pape de la préhistoire », puis deux célèbres géologues, François Bordes et Franck Bourdier, enfin Roger Agache et Alain Tuffreau, chercheurs au CNRS.

Donc dès le début du XXème siècle jusqu'à la fin des années 1980, la carrière de Cagny la Garenne a fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de la communauté scientifique.

En 1959, compte tenu de l'importance de cette coupe géologique et des nombreux travaux scientifiques qu'elle a suscité, le gisement de Cagny était classé « monument historique ».

Cette protection fut complétée en 1963 par l'acquisition du terrain par l'Etat afin de constituer une véritable réserve archéologique.

Aujourd'hui, malheureusement, ce site est laissé à l'abandon.....

Alain Molliens Février 2015

Avec l'aimable autorisation de Mr Bruno Breart



MANIFESTATIONS, FESTIVITÉS

La 6^{ème} édition des automnales

Sculptures, peintures, photos étaient mises à l'honneur à la salle des fêtes **les 29 et 30 novembre** pour la 6^{ème} édition des automnales organisée par le comité des fêtes.

Cette année, 46 artistes présentaient leurs œuvres.

De très nombreux visiteurs se sont déplacés durant ces deux journées et ont pu apprécier la qualité et la variété de cette exposition qui proposait 179 peintures, 31 sculptures ainsi que des photos.



Le jury composé d'Alain Spriet, premier adjoint, Michèle Biharé responsable de la bibliothèque, Françoise Bayart, enseignante et Viviane Pascoli, membre du Comité des Fêtes délibère...



...et décerne **le prix du jury** à Madame Colette Degouy, d'Amiens, pour sa peinture sur Honfleur.

Prix de la sculpture

décerné à Madame Annie Hoden, de Guyencourt sur Noye, pour son totem.



Isabelle Bécue annonce le nom des gagnants des différents prix et le lauréat de la tombola en présence d'Alain Molliens, Maire, d'Olivier Mira, Conseiller Général et de Guillaume Dufлот, Vice-Président d'Amiens Métropole en charge des sports.



Prix du public décerné à Monsieur Michel Stannard de Montigny sur l'Hallue.



Tableau offert par Monsieur Eric Goulut de Cagny, pour la tombola



Samedi 5 décembre : solidaires au Téléthon



A l'Ehpad : dès 15 heures

Les membres du Comité des Fêtes et les délégués des parents d'élèves ont activement participé à la 28^{ème} édition du Téléthon.

A l'Ehpad, confection et vente de gaufres aux résidents.

A l'école, sous le préau de l'école maternelle, vente de crêpes et de boissons.



A l'école : dès 15h30

A la salle des fêtes, en fin d'après-midi, zumba avec Julie Varlet-Grenier.

A l'église, dès 20h30, la Chorale Chœur d'Arti Show a interprété un répertoire varié de chants allant de la variété française à un registre plus classique pour le bonheur de tous. A l'entracte, chocolat et vin chaud étaient proposés par le Comité des Fêtes.



A l'église : à 20h30 chorale Chœur d'Arti Show



La totalité des bénéfices de toutes ces activités a été reversée au Téléthon, soit 1240,72 euros.

A noter que l'Amicale des Cheminots d'Amiens-Longueau, dans le cadre d'une cérémonie du souvenir Jacques Boucher, a remis un montant de 130 euros.

FESTIVITES A LA MAISON SAINT JOSEPH

La magie de Noël

Le personnel et les résidents de l'Ehpad organisaient le **samedi 13 décembre** leur 2^{ème} marché de Noël.

Des ventes de compositions florales, des objets de décoration, des confitures maison attendaient les visiteurs enchantés de découvrir de nombreuses idées de cadeaux.

Friandises et boissons diverses étaient également proposées. Le bénéfice de cette journée permet d'organiser des animations pour les résidents tout au long de l'année.



Le repas de fin d'année

Le **mardi 16 décembre** avait lieu la traditionnelle réunion de fin d'année avec les résidents, les administrateurs et le personnel.

Monsieur le Maire, les adjoints et la Présidente du Comité des Fêtes ont répondu à l'invitation de la directrice Madame Patte.

MR

MANIFESTATIONS, FESTIVITÉS



LE GOÛTER DES AINÉS



Les membres du Comité des Fêtes recevaient le **dimanche 14 décembre** les aînés de la commune dans la salle des fêtes décorée pour l'occasion.

Après une petite allocution d'Isabelle Becue, Présidente du Comité des Fêtes, pour accueillir les convives et leur rappeler le plaisir de les voir réunis, la place était laissée au goûter, à la danse et à l'animation de Bruno Descamps. Un après-midi sous le signe de la convivialité qui s'est terminé par la remise d'un colis aux plus de 70 ans.

LE PERE NOEL EN VISITE A L'ECOLE

Pour le plus grand bonheur des petits et des plus grands....

Le 19 décembre après-midi, dernier jour de classe de l'année, effervescence sous le préau et dans la salle de motricité de l'école maternelle où la venue du Père Noël est annoncée. Les délégués des parents d'élèves ont décoré un superbe sapin de Noël, installé les jouets et préparé un petit goûter. Le Comité des Fêtes s'est associé à ce Noël en offrant des livres choisis, sur le conseil des enseignants, en tenant compte de l'âge et des goûts de chaque enfant. Les classes, une à une, ont rejoint le préau à la rencontre du Père Noël qui leur a distribué jouets, livres et friandises.



LA 13^{ÈME} BOURSE TOUTES COLLECTIONS

Dimanche 15 février, les collectionneurs en tous genres ont investi la salle des fêtes où ils ont pu participer à la 13^{ème} bourse toutes collections organisée par le Comité des Fêtes.

Ce rendez-vous fut l'occasion pour les passionnés de compléter leurs précieuses séries de monnaies, timbres, livres, capsules, cartes anciennes ou autres objets de collection. Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.



LE REPAS DES AÎNÉS

Le dimanche 1^{er} mars, plus de 120 cagnysiens avaient répondu à l'invitation du Comité des Fêtes.

Alain Gest, président d'Amiens Métropole était venu en voisin, saluer l'assistance et a évoqué les projets métropolitains et en particulier ceux de Cagny.



Et on fait tourner les serviettes...

Cette année, la partie dansante était assurée par un orchestre réputé « l'orchestre Guy Sellier » qui a parfaitement animé cet après-midi à la grande satisfaction des invités.

A l'occasion de la fête des grand-mères, une primevère a été offerte à toutes les dames présentes.

M.R.

LA BIBLIOTHÈQUE par Michèle Biharé

A la manière des poilus ».....**L'après midi du 12 novembre** a passionné les enfants de 8 à 12 ans de la commune, autour du Centenaire de la Grande Guerre. Ils ont rivalisé d'imagination pour décorer des « douilles » en carton et des timbales, fabriqué des guitares, confectionné bleuets, coquelicots et poupées Nénette et Rintintin porte-bonheur. A l'issue de cette activité, il leur a été offert un goûter bien mérité et remis une petite brochure explicative leur rappelant les motivations du projet.



« Sous le joug » journal de guerre de Clémence Leroy, institutrice dans la France occupée pendant la Grande Guerre, a attiré **le 14 novembre**, une trentaine de personnes de Cagny et des environs. Il y est relaté la vie quotidienne avec l'ennemi, émaillée d'anecdotes et documentée sur le déroulement de la guerre notamment dans notre région. Autant d'éléments auxquels les auditeurs ont été particulièrement sensibles, toutes générations confondues, notamment par la particularité de ce témoignage de ce qu'a vécu la population civile, aspect rarement évoqué.

Le journal dans son intégralité a été édité sous l'impulsion du petit neveu de Clémence Leroy, et mis en valeur à l'Historial de Péronne en 2012. Il est empruntable à la bibliothèque. La lecture à deux voix de ses extraits était assurée par Monique et Michèle, lectrices du Groupe de lecture à haute voix de la Bibliothèque départementale de la Somme. Remercions enfin les bibliothécaires devenues cantinières d'un soir qui ont servi à la pause et en fin de lecture deux délicieuses soupes.



Jean-Louis Crimon ... le retour

« Ceux qui n'avaient pas osé, avaient oublié, n'étaient pas libres, ou avaient été conquis **le 10 octobre** » étaient là, quarante, pour écouter Jean-Louis Crimon relater son parcours déclencheur de divers modes d'expression : parole, écriture, et plus spécifiquement cette fois, photographie. Cette écoute attentive a suscité de nombreux échanges très appréciés, en toute liberté.

Le public de Cagny ou d'ailleurs, se plaît à penser : jamais deux sans trois ... Alors, rendez-vous en 2016 avec "Jean-Louis CRaymond" ? L'exposition de ses photographies, complétée par une table de livres sur ce thème, était visible jusqu'au 10 janvier.



AVIS AUX ARTISTES AMATEURS !

En 2009, la bibliothèque Jean Giono a fait appel aux peintres amateurs adultes du village, pour une exposition de leurs créations. Une belle réussite puisque onze personnes avaient répondu à cette invitation. Cette année, la bibliothèque se propose d'accueillir **le 6 juin** une opération semblable, qui cette fois rassemblera ceux qui, dans leur garage, leur cuisine ou leur grenier transformé en atelier improvisé, s'adonnent à la passion de travailler le fer, le bois, le carton, la terre ou le tissu (patchwork ou peinture sur soie).

Vous qui aimez créer de vos mains, osez saisir cette opportunité de « sortir » de façon anonyme ou non, en toute simplicité, des objets nés du loisir à caractère artistique que vous pratiquez. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de Michèle Biharé (aux heures habituelles d'ouverture de la bibliothèque, avant le 30 avril 2015) **N'en doutez plus : Cagny a d'incroyables talents ... cachés !**

Soirée lecture le **jeudi 2 avril à 20h30** sur le thème de la musique par le groupe de lecture à voix haute de la bibliothèque départementale de la Somme.



LA BIBLIOTHÈQUE EST OUVERTE : le mardi de 17 h à 19 h - le mercredi de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h le samedi de 10 h à 12 h - les vacances scolaires : le mardi soir uniquement de 17 h à 19 h

LA PAROLE À L'OPPOSITION

«AGISSONS ENSEMBLE POUR CAGNY»

Dramatiques, les événements du début d'année ont surtout mis en lumière la nécessité d'une **reconstruction du Vivre ensemble** : redonner les valeurs de citoyenneté et de laïcité à notre jeunesse, refonder le lien social, favoriser les échanges et le dialogue, soutenir les espaces de vie collective.

Aujourd'hui les associations vivent difficilement. Finances limitées, crise du bénévolat, infrastructures vieillissantes, défectives ou inexistantes... **Nous devons tout faire, avec nos moyens, pour leur permettre de subsister et les promouvoir auprès des habitants. Car ce sont elles qui garantissent aussi le « bien vivre à Cagny ».** Notre adjoint délégué aux associations devrait aussi avoir cette mission.

Dans ce contexte, je m'interroge sur l'opportunité de la décision municipale exigeant une participation financière conséquente à l'utilisation de la Salle des fêtes. Que l'utilisation soit strictement encadrée me paraît justifié. Que les exigences financières conduisent à la limitation de l'activité, de l'animation voire même à envisager le départ du club (la gymnastique aujourd'hui s'interroge) est dommageable pour notre commune.

Certes le coût de cette salle, mal isolée, est considérable sur l'année. Certes les finances municipales n'offrent pas de grandes possibilités. Doit-on pour autant faire payer aux associations la défaillance de nos installations ? Je ne le pense pas. Même si je comprenais les motivations municipales, je me suis abstenu lors du vote de cette mesure qui me paraissait risquée. Je constate aujourd'hui qu'elle pose effectivement des soucis d'animation dans la commune.

Il est temps de construire avec les associations un vrai projet commun pour Cagny. Et d'aborder avec clairvoyance et concertation toutes ces questions.

Ce que révèle aussi cette situation c'est la gestion des investissements de notre commune. En période délicate, doit-on envisager des investissements onéreux et inefficaces comme les caméras de vidéosurveillance, qui ne protégeront en aucun cas l'ensemble des habitants de la commune et qui auront un impact sur les coûts de fonctionnement (gestion, entretien, ...). Ou doit-on **investir dans la rénovation d'infrastructures utiles à tous, plus modernes et donc moins énergivores, respectueuses de l'environnement et qui, à terme, permettront de dépenser moins...**

Là encore, nous ne pouvons gérer au jour le jour, il nous faut mener une réflexion collective et constructive.

Jean Pierre VATIN
Conseiller municipal

LA LISTE «AGIR POUR CAGNY»

ne souhaite pas s'exprimer dans ce bulletin

Les Artisans du Pain



Les Halles du Beffroi
Centre Ville
Place Maurice Vast
80000 AMIENS
Tél. : 03 22 91 12 82

Rollin
C.Cial Pierre Rollin
80090 AMIENS
Tél. : 03 22 46 36 98

Cagny
5, Place Jean Jaurès
80300 CAGNY
Tél. : 03 22 46 49 85

Cottenchy

La Ferme du Paraclet

Point retrait ouvert

Au coeur du lycée agricole le Paraclet, la ferme, depuis quelques années, élève et commercialise plusieurs produits disponibles aujourd'hui dans son magasin.



Le point retrait est ouvert

le vendredi
de 15h30 à 18h30

le samedi
de 10h00 à 12h00

Tél. 03 22 35 30 05 - 06 48 08 77 50
laferme@leparacletamiens.fr



INCIVILITES



Le dimanche 1^{er} février 2015, sur le territoire de la commune, chemin rural de Cottency, nous avons constaté un dépôt sauvage de débris.

Une fouille des sacs a été effectuée et a permis de trouver différents éléments pouvant identifier les contrevenants.

Un procès verbal a immédiatement été dressé et transmis à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d' Amiens et à la personne concernée.

« Avec la mise en place de tous les services de collectes

des ordures ménagères, de tri sélectif et la présence à proximité d'une déchèterie ouverte 7 jours sur 7, il est regrettable que des individus sans scrupule et dénués de sens civique, continuent à dégrader la nature et notre environnement. Nous serons intransigeants pour toutes les personnes qui déposent leurs déchets sur notre territoire » souligne Alain Molliens.

(Extrait de l' article R635-8 du code pénal : « Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé..., une épave de véhicule, des ordures, déchets, matériaux , liquides insalubres....)

LES "CAGNYSETTES"

Qui n'a jamais marché dans une crotte de chien au beau milieu d'un trottoir ?

Très négatives pour l'image de notre commune, les crottes de chien sont également dangereuses pour les piétons et inacceptables en terme d'hygiène et de santé publique.

Pour avoir un village propre avec des trottoirs et des espaces verts qui ne soient pas des trottoirs , où nos enfants peuvent jouer sans se salir, des « cagnysettes » ont été installées aux endroits où les chiens et leurs maîtres ont l'habitude de se promener.

Pour tout achat d'un sac de croquettes pour chien de 2 kg et plus, un rouleau de sachets hygiéniques

« ramasse crottes » vous sera offert par le magasin Animodream situé au 37 rue Henri Barbusse.

Offre valable jusqu'au 31 décembre 2015.

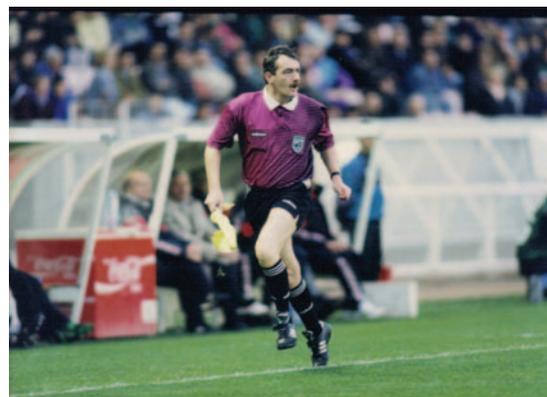


**Propriétaires de chiens,
ayez le bon réflexe, adoptez le bon geste,
munissez-vous de sacs, ramassez les déjections
de votre animal de compagnie.**

LES CAGNYSIENS ONT DU TALENT...

Didier Cotrel, 50 ans au service du Football

Didier est originaire de Cagny et c'est naturellement au club de l'Entente Sportive Cagny Boutillerie qu'il a pris sa première licence en 1966. De 1966 à 1972 il a évolué dans l'équipe de Cagny ainsi que dans l'équipe corporative de Végliia, entreprise dans laquelle il travaillait. En 1973, alors qu'il est encore un jeune joueur, il décide de vivre différemment sa passion pour le foot en devenant arbitre. Il passe alors son premier examen d'arbitre de district, puis évolue comme arbitre de ligue (niveau régional) 3 ans après.



C'est en 1981 qu'il devient arbitre de la Fédération Française (niveau national) puis arbitre de touche international en 1990. Jusqu'en 1995, date de sa « retraite arbitrale », Didier a arbitré plus de 1000 matchs dont 450 matchs de ligue 2, divisions 3 et 4, 40 matchs de ligue 1 et 50 matchs étrangers (coupe d'Europe comme Aston Villa/Inter Milan ou Sparta de Prague/Benfica Lisbonne) ou éliminatoire coupe du monde ou championnat d'Europe (Danemark/Italie, Norvège/Pays-Bas, Italie/Angleterre).

Néanmoins, la passion est toujours là car si Didier n'arbitre plus, il est depuis 1995 observateur des matchs de ligue 2 et est donc toujours, chaque week end, au bord des terrains pour noter les arbitres.

50 ans de passion au service du foot mais aussi 50 ans de fidélité au club de Cagny où il a toujours été licencié.

AGENDA Les dates à retenir...

5 avril : la chasse aux œufs de Pâques

8 mai : commémoration de l'Armistice de 1945

24 mai : réderie de printemps

21 juin : randonnée à thème à la Réserve Naturelle de Boves
(avec un animateur du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie)

Le Comité des Fêtes organise son 1^{er} marché de l'artisanat le week-end du 5 et 6 décembre 2015. Le marché sera exclusivement réservé aux créateurs particuliers ou artisans.

Pour plus de renseignements ou vous inscrire, vous pouvez dès à présent contacter la Mairie au 03 22 50 30 00.

NAISSANCES

Bienvenue à...

Henri DELAVENNE
né le 13 décembre 2014

Charlie LAMARQUE
né le 2 janvier 2015

Paul PONCELET
né le 4 mars 2015

MARIAGE

Ils se sont unis...

Pauline MEENS et Luc SAMOY
le 7 février 2015

DÉCÈS

Ils nous ont quittés...

Liliane MONEREAU
le 16 novembre 2014

Joel COTTINET
le 3 janvier 2015

Gisèle BESENCOURT
le 3 janvier 2015

Paul CLABAUT
le 23 janvier 2015

Marie-Bernadette DELANNOY
le 14 février 2015

Michel GRIMAUX
le 17 février 2015

Joséphine PEPIN
le 25 février 2015

Christianne CHARLIER
le 28 février 2015

Catherine FOURNIER
épouse LEROY
le 2 mars 2015

CAGNY PRATIQUE

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, scarificateurs, raboteuses ou scies mécaniques, (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

du lundi au vendredi :

de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

le samedi :

de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

le dimanche et jours fériés :

de 10h00 à 12h00

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants a lieu le 3^{ème} jeudi de mars, juin, septembre et décembre.

Mairie de CAGNY - Place Emile Zola - 80330 CAGNY ☎ 03.22.50.30.00 - Fax : 03.22.50.30.04
E.mail : mairie.cagny@amiens-metropole.com - Site internet : www.ville-cagny.fr

Heures d'ouverture :

La mairie est ouverte du lundi au jeudi de 13h30 à 17h00 ainsi que le vendredi de 10h00 à 12h00
Le secrétariat de mairie vous accueille sur rendez-vous du lundi au vendredi matin entre 7h30 et 12h00

ASTREINTE TÉLÉPHONIQUE : en dehors des heures d'ouverture de la mairie, pour toute urgence, composez le ☎ **06 85 58 64 93**



Vos documents gratuits grâce à la régie publicitaire

Particuliers et professionnels

**Entêtes de lettre - Cartes - Dépliants
Flyers - Chemises - Affiches - Blocs - Carnets
Brochures - Etiquettes - Liasses - Plaquettes
Personnalisation de documents - Mailings
Routage...**

Objets publicitaires

Impression numérique - Petits et grands formats
Bâches - Adhésifs - Drapeaux - Stylos - Textiles...

Si vous souhaitez paraître
dans le **bulletin municipal**
de Cagny,
contactez-nous au
09 67 28 17 33

Centre OASIS - DURY - 1 allée de la Pépinière

RDC - Bât Passiflore - 80000 AMIENS

Tél. : 09 67 28 17 33 - E-mail : commercial@icmmedia.fr